



Envoyé en préfecture le 22/11/2024

Reçu en préfecture le 22/11/2024

Publié le 25 NOV. 2024

ID : 059-215903758-20241122-2024_GR_1057-AR

MARCHIENNES

Ville de toutes les passions

Décision du Maire par délégation du Conseil Municipal N°2024 - 49 - DECISION

Objet : Rachat cuisine perceuteur située 2 rue Loseleur à MARCHIENNES (59870)

Le Maire de Marchiennes,

Vu la délibération n° 03 – 2024 du 05 mars 2024 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande d'autorisation présentée par Monsieur Pruvost Eric à Marchiennes le 22 novembre 2024,

DÉCIDE

Article 1 : de racheter la cuisine située dans nos locaux 2 rue Loseleur à Marchiennes (59870) à hauteur de 1500 euros appartenant à Monsieur Pruvost Eric, ancien perceuteur.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au Sous-Préfet de Douai, au Commissariat de Police de Somain et au demandeur.

Fait à Marchiennes, le 22 novembre 2024

Le Maire,

Laurent MARTINEZ



Toute correspondance est à adresser à :

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Gambetta - 59870 MARCHIENNES

Téléphone : 03 27 94 45 00 - Fax 03 27 94 45 18/01